

4 Économie

Entretien avec le directeur général de la Dette...

...Hugues Mbadinga Madiya : " Malgré les difficultés, l'Etat gabonais respectera toujours ses engagements "

Propos recueillis par Innocent M'BADOUMA & Willy NDONG

Libreville/Gabon

Suite à la décision prise, vendredi dernier, au palais de la présidence de la République de payer aux entreprises domestiques 310 milliards de francs sur un total de 400 milliards, l'Union s'est rapprochée du directeur général de la Dette, Hugues Mbadinga Madiya, pour avoir plus d'informations sur la faisabilité et l'impact économique de cette mesure sur les 177 PME concernées par cette opération.

l'union. M. le directeur général, depuis quelques semaines, le président de la République procède à l'annonce de mesures fortes. Aujourd'hui, on annonce un plan de remboursement définitif de la dette intérieure. Qu'est-ce qui motive cette décision ?

Hugues MBADINGA MADIYA : Je suppose que vous voulez parler, entre autres, des opérations "Aigle douanes" ou celle liée à la maîtrise des exonérations fiscales. Vous aurez noté que le point commun de ces mesures est de lutter contre la corruption, assainir le climat social et économique et restaurer la confiance entre les acteurs économiques à travers l'application de règles justes et efficaces. Dans la même veine, la décision prise par monsieur le président de la République, d'adopter un plan de remboursement définitif de la dette intérieure s'inscrit dans la volonté de trouver des solutions pérennes, en vue de rassurer les entreprises, de restaurer le climat de confiance avec ces derniers et, au final, de donner un coup d'accélérateur à la relance économique du pays.

Pourquoi la création du « Club de Libreville » et cette appellation ?

- Parmi les stratégies arrêtées par les autorités dans le cadre du Plan de relance de l'économie (PRE), en vue d'apurer la dette intérieure, figure le dialogue renforcé avec les opérateurs privés, qui permet d'aboutir à des accords avec les différents regroupements d'entreprises sur un moratoire de la dette intérieure. Je voudrais vous dire, dans un premier temps, que le Club de Libreville est une initiative ancienne car, nous en sommes en réalité à la 7e tranche, la 6e ayant été conclue en 2010. A l'exemple du Club de Paris ou celui de Londres, le Club de Libreville est un mécanisme concerté et négocié de rééchelonnement et de règlement de la dette, en concertation avec le secteur privé. Ce mécanisme est appelé « Club » parce qu'il est mis en place en concertation avec des entreprises regroupées au sein d'une entité commune de créanciers publics. Libreville évoque simplement le lieu dans lequel les créanciers se regroupent, mais pour signifier aussi qu'il s'agit de créanciers intérieurs. C'est là une décision inédite et un véritable effort consenti par l'Etat, tant le montant de remboursement est conséquent.

Pourquoi l'Etat s'est-il décidé à payer maintenant sa dette intérieure ?

- Comme vous le dites, au vu du niveau et de l'adhésion forte et immédiate des banques, cette décision est inédite. Elle vient à point nommé car, notre pays fait face, depuis le mois de juin 2014, à une crise économique sans précédent, du fait d'une détérioration soudaine et relativement longue des termes de l'échange, notamment le prix du baril du pétrole. Cette crise a généré des déséquilibres à la fois internes et externes, qui ont amené notre pays à recourir à l'aide des institutions financières internationales, notamment le FMI. Dans le cadre de ce programme avec les bailleurs, le gouvernement s'est donné comme objectifs de restaurer la crédibilité interne et externe du pays à travers le règlement de la dette publique, mais aussi des actions



Hugues Mbadinga Madiya, directeur général de la Dette.

fortes pour relancer l'économie nationale. Le règlement de la dette intérieure, à travers le Club de Libreville, vise fondamentalement la relance de l'économie. C'est aussi un signal donné aux entreprises que, malgré les difficultés, l'Etat gabonais respectera toujours ses engagements. Il convient, par conséquent, de faire en sorte de part et d'autre que la confiance reprenne. Nous saluons, de ce point de vue, l'intervention du système bancaire dans la mise en place de cette opération. Cet apport aura un impact positif sur la trésorerie des entreprises, afin de retrouver des capacités nécessaires pour relancer l'économie à travers des politiques d'investissement ambitieuses.

Peut-on avoir plus de détails sur les montants décaissés par l'Etat à cet effet ?

- Les arriérés recensés dans le cadre du Club de Libreville sur la dette intérieure ont été estimés à hauteur de 400 milliards de francs dont un montant de 310 milliards sera pris en charge par l'opération. Ce paiement se fera en deux phases : les entreprises membres du Club recevront, dans le cadre de cette opération, un paiement cash d'un montant global de 160 milliards. Le reliquat, soit un montant de 150 milliards, sera détenu au sein du club sous forme de créance sur la durée de vie du Club. Pour cette deuxième tranche, chaque entreprise recevra un règlement à hauteur de sa participation au Club, chaque fois que l'Etat procédera au remboursement de l'échéance mensuelle arrêlée. Il convient de noter deux points particuliers à ce stade et qui restent des avantages du Club, à savoir que l'Etat n'aura plus affaire qu'à un intermédiaire unique, qui est le club de Libreville à qui il réglera chaque mois l'échéance arrêlée. De même, toute entreprise membre du Club sera loisible de céder sa créance aux banques membres du Club, si elle ne souhaite pas garder sa créance pendant toute la durée du Club.

L'Etat qui remboursera à 177 PME locales s'est-il assuré de la réalisation effective des travaux par ces dernières ?

- Bien sûr. Les créances dont il s'agit ici sont des dettes régulières et effectives de l'Etat recensées et consolidées à travers trois sources : les instances du Trésor public à fin décembre 2016, les dettes validées par le Comité interministériel d'apurement de la dette intérieure de l'Etat (CIAC-DIE) et les dettes moratoires et diverses prises en compte dans le cadre du portefeuille de la dette publique. Votre question sur la réalisation effective des travaux m'inter-

pelle. En effet, nous sommes conscients que certaines de ces dettes, bien qu'effectives, concernent des chantiers non aboutis. Nous attendons justement des différents acteurs responsables de programmes et créanciers que le règlement actuel de la dette ouvre la voie à la poursuite et même à la finalisation de ces chantiers.

Au vu de cet effort opéré par l'Etat gabonais auprès des entreprises, y a-t-il une contrepartie ? C'est-à-dire, que les entreprises bénéficiaires de ces remboursements pourraient-elles investir les montants perçus hors des frontières gabonaises ?

- Les créances sélectionnées dans ce cadre l'ont été sur la base de l'intérêt économique, social voire stratégique de certains projets. De ce point de vue, une des règles d'or du Club est que les sommes payées ne donnent pas lieu à un rapatriement systématique des sommes perçues hors des frontières nationales. Les plus hautes autorités s'attendent à ce que les entreprises saisissent cette opportunité pour réinvestir et créer des emplois.

Quels seront les effets de cette décision sur l'économie nationale et leur impact sur la mise en œuvre du Plan de relance économique ? Au terme des deux règlements, la dette sera épongée à 77%. A quand son règlement définitif ?

- En prenant cette décision, le président chef de l'Etat était conscient que plus de trois ans de crise économique ont eu pour effet d'affecter négativement la trésorerie des entreprises et réduire leur capacité à investir et, au final, à créer de la valeur ajoutée et des emplois. Tout le monde a pu noter que l'économie gabonaise s'est montrée très résiliente face à la crise, du fait des efforts de diversification menés tambour battant depuis 2009. Il fallait aller plus loin et donner un véritable coup de pouce à la croissance, à travers cette action d'envergure. En ce qui concerne le règlement de la dette résiduelle, elle se fera dans le cadre normal du service régulier de la dette au cours de l'exercice budgétaire 2018 et les suivants.

A travers cette décision, quel message l'Etat adresse-t-il aux opérateurs économiques et aux investisseurs potentiels ?

C'est un message de confiance adressé aux créanciers pour leur indiquer, dans un premier temps, que l'Etat gabonais est un partenaire crédible qui respecte ses engagements. Dans un second temps, il s'agit de les amener à s'inscrire dans un partenariat vertueux dans lequel elles s'engagent à réinvestir dans l'économie gabonaise les flux de ressources reçus, pendant que de son côté, l'Etat fournit des efforts pour relancer la commande publique et assainir le cadre des affaires.

Un changement sera-t-il opéré dans la procédure de règlement de la dette contractée par l'Etat auprès des opérateurs économiques locaux ?

- Ce que nous pouvons indiquer à ce stade est que l'Etat continuera à faire preuve d'innovation pour procéder à l'apurement de la dette intérieure. Au-delà du Club de Libreville, nous expérimentons déjà un certain nombre de modes innovants de règlement de la dette telle que la titrisation. Lors du dernier emprunt obligataire de l'Etat lancé en novembre 2017, les créanciers intérieurs ont pu bénéficier ainsi, à travers l'émission de titres obligataires de l'apurement de leur dette pour un montant de 64 milliards. En revanche, l'objectif global que nous ont fixé les plus hautes autorités, c'est de veiller à faire en sorte que la dette constitue plus que jamais un levier pour le développement de notre pays. Cela suppose d'éviter que ne soit intégré dans la dette publique des dépenses improductives issues du processus budgétaire, ou non liées à des contreparties qui impactent positivement le quotidien des Gabonais.

CHANGEMENT

COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 09/02/2018



Union Gabonaise de Banque

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>

DEV	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)	
	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957
USD	1,2252	1USD =	535,388	1 USD	554,126
CAD	1,5402	1CAD =	425,891	1 CAD	454,118
JPY	134,3100	1JPY =	4,884	100 JPY	512,785
GBP	0,8751	1GBP =	749,554	1 GBP	786,460
CHF	1,1555	1CHF =	567,682	100 CHF	59 913,29
ZAR	14,8007	1ZAR =	44,319	100 ZAR	4 608,67
MAD	11,3286	1MAD =	57,903	1 MAD	60,55
CNY	7,7549	1CNY =	84,586	1CNY	87,12
KES	121,1400	1KES =	5,415	1KES	5,58

INDICES BOURSISERS		
	en date du	
CAC 40	08/02/2018	5 213,85
DOW JONES	08/02/2018	24 791,17
BRENT (IPE) US Dollars/Baril		
09 Février 2018: 65,23		